

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 24 SEPTEMBRE 2012

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

*"En séance du 26 septembre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n°11 de Mmes Y. Peisl-Gaillet et E. Strozzi, ainsi que de 25 cosignataires, lui demandant de mener une réflexion globale pour l'aménagement du secteur Boxal-Cardinal-Arsenaux.*

*Il s'agit de viser un développement cohérent de l'ensemble des sites Boxal-Cardinal-Arsenaux en prenant en compte notamment le type d'activités, la gestion de la mobilité sur les axes de circulation qui traversent ce secteur et les liaisons avec le réseau autour du périmètre en question.*

*De façon plus précise, la requête des postulants consiste à obtenir la suspension de l'ensemble des PAD en élaboration, afin qu'une nouvelle démarche puisse être mise sur pied pour un périmètre plus élargi. Cette demande est provoquée par l'achat du site Cardinal, événement exceptionnel pour la Ville.*

Réponse du Conseil communal

*L'état de développement des dossiers Boxal-Cardinal-Arsenaux n'est pas homogène. En effet, le PAD Boxal est désormais adopté et les permis de construire qu'il autorise ont été octroyés par la Préfecture. Par conséquent, il n'est plus pensable de suspendre les procédures liées à ce site.*

*Concernant le secteur des Arsenaux, là aussi, la procédure de demande préalable a abouti et le processus lié à l'adoption du plan de détail est lancé, sachant que le dossier a été préavisé favorablement par l'ensemble des services de l'Etat et qu'il est fondamentalement soutenu par tous les propriétaires du périmètre touché par le PAD.*

*Concernant le secteur Cardinal, la Ville et l'Etat se sont entendus sur le type de procédure à lancer : un concours d'urbanisme sera publié dès le 28 septembre 2012. Il intéressera architectes, urbanistes, paysagistes et ingénieurs.*

*Cependant, les objectifs du postulat dont il est question peuvent néanmoins être atteints concernant les aspects liés à la mixité des activités, à la mobilité et aux relations que ces trois sites, à fort potentiel, doivent pouvoir entretenir avec le contexte urbain.*

*Ainsi, la mixité des activités est prise en considération dans le cadre des différents PAD, conformément au PAL en force, sachant que les secteurs Arsenaux et Boxal favoriseront pour une grande part, le logement ainsi que des activités de type tertiaire. Quant au secteur Cardinal, il est voué à devenir principalement un Parc technologique.*

*Pour les activités urbaines liées à la culture ou aux arts, aux espaces de rencontres et aux équipements publics un équilibre sera trouvé. A titre d'exemple, le PAD du secteur des Arsenaux prévoit la construction de la Haute Ecole de Santé sociale, éventuellement l'implantation du Musée d'histoire naturelle. Des activités complémentaires (habitat, commerces, galeries) sont également envisagées sur le site Cardinal, le but étant d'en faire un véritable quartier en ville de Fribourg.*

*La mixité des activités est donc garantie pour le secteur Boxal-Cardinal-Arsenaux, étant précisé que chaque périmètre saura mettre en avant un aspect particulier, logement, parc technologique ou administration, tout en intégrant des activités et des fonctions secondaires complémentaires afin de créer la matière qui permettra à une vie sociale et culturelle d'y trouver sa place.*

*Le deuxième aspect du postulat concerne la gestion de la mobilité sur l'ensemble de ces trois périmètres (Boxal-Cardinal-Arsenaux), sur les axes de circulation qui traversent le secteur et les liaisons avec le réseau autour du périmètre.*

*Concernant cet aspect précis, le Conseil communal rejoint le souci des postulants. Dans ce sens, les démarches suivantes ont d'ores et déjà été entreprises.*

*Une étude globale prenant en compte l'ensemble du quartier de Pérolles, périmètre compris dans le triangle place de la Gare – UNI 2 – passage du Cardinal, est en cours. Son but est de définir, à terme, le statut des différentes rues et routes, en particulier le boulevard, le schéma des circulations pour l'ensemble du périmètre ainsi que les problèmes spécifiques du passage du Cardinal, de la route des Arsenaux sans oublier celle de l'Ancienne voie industrielle, notamment. Cette réflexion d'ensemble a pour objectif premier de dicter ensuite des mesures appropriées pour des sites spécifiques, tel que celui du périmètre du PAD Arsenaux.*

*Au sujet du site Cardinal, le comité de pilotage constitué d'une délégation du Conseil d'Etat et d'une délégation du Conseil communal, a décidé de lancer, parallèlement au concours d'urbanisme, une étude de circulation pour le réseau routier situé à proximité immédiate du site Cardinal. En outre, les participants au concours d'idées devront proposer, dans le cadre d'une réflexion 'plus large, des pistes quant à l'optimisation des liaisons entre le secteur Cardinal – futur quartier 'Blue Factory' – et le quartier de Pérolles, notamment en intensifiant les connexions liées à la mobilité douce. L'hypothèse de créer de nouvelles liaisons mettant en relation Cardinal et le futur quartier des Arsenaux, a été formulée, par exemple.*

*Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal démontre qu'il est attentif à coordonner l'ensemble des enjeux liés à l'urbanisation, mais également à la mixité des activités, la gestion de la mobilité et aux liaisons entre les nouveaux quartiers et le contexte urbain existant pour l'ensemble du secteur Boxal-Cardinal-Arsenaux."*